



Comité économique et social européen

Conférence Internationale du Travail 93^{ème} session

Genève, 10 juin 2005

*

Allocution de
Mme Anne-Marie SIGMUND
Présidente du Comité économique et social européen

Seul le texte prononcé fait foi
—————
Check Against Delivery

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues, Chères Collègues,

C'est un honneur et un privilège pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant vous à l'occasion de la 93^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail.

Je m'adresse à vous en ma qualité de Présidente du Comité économique et social européen et avec le plaisir de retrouver au sein de votre assemblée plusieurs membres du Comité mais également de nombreux délégués qui participent de façon régulière à nos rencontres internationales.

Permettez-moi quelques mots pour vous présenter le Comité économique et social européen.

Le Comité est une assemblée consultative créée par les Traités de Rome en 1957.

Constitué de représentants des diverses composantes à caractère économique et social de la société civile organisée européenne, le Comité a pour mission fondamentale d'assurer une fonction consultative auprès des trois grandes institutions de l'Union européenne : Parlement, Conseil et Commission.

Outre sa participation active au processus de formation des politiques et de préparation des décisions communautaires, le CESE exerce deux missions complémentaires :

- Permettre une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée au projet européen, tant au niveau national qu'au niveau européen.
- Renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques extra-communautaires où il développe un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, et promouvoir la création de structures consultatives inspirées de son modèle.

Nous avons développé une collaboration étroite avec l'Organisation Internationale du Travail et nous entendons encore approfondir ce travail en commun.

A titre d'illustration, j'ai eu le plaisir de rencontrer le Président de la Conférence, M. Alsalim, Ministre du Travail du Royaume Hachémite de Jordanie lors d'un séminaire organisé par l'OIT dans ce pays sur la promotion du dialogue social.

Je pense que ce genre de projet visant à développer non seulement le dialogue social mais également de façon plus générale le dialogue civil et la fonction consultative doit être multiplié aussi bien dans la région euroméditerranéenne qu'en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie ou encore dans le Pacifique.

En outre, le CESE et l'OIT peuvent engager une réflexion commune sur de nombreux sujets sur lesquels nous avons des intérêts communs.

A titre d'exemples, le Comité a, en collaboration avec l'OIT, travaillé sur la question des droits de l'homme au travail.

Plus récemment, le Comité a adopté un avis sur la dimension sociale de la globalisation, thème auquel l'OIT a prêté une attention toute particulière.

Je me permettrais de reprendre certaines des principales conclusions auxquelles nous sommes arrivés, conclusions qui, d'ailleurs, sont très proches de celles que votre organisation a elle-même formulées.

Le Comité économique et social européen souligne que la dimension sociale de la mondialisation revêt à la fois un aspect interne et un aspect externe.

Au sein de l'Union européenne, le CESE pense que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne est un élément clé pour la réussite de la contribution de la politique communautaire à la dimension sociale de la mondialisation.

L'Union européenne ne pourra, en effet, servir de référence que si les Etats membres réussissent à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires en renforçant mutuellement le développement économique et la politique sociale et d'emploi.

Au niveau externe, nous souhaitons souligner l'importance d'accorder la primauté au multilatéralisme et d'assurer la promotion de la gouvernance mondiale.

Il convient, dans ce cadre, de renforcer le fonctionnement des organisations internationales au sein du système des Nations Unies et de demander la mise en place d'une politique plus cohérente et d'une meilleure coordination entre ces organisations et les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

Le CESE estime possible d'aller plus loin dans la promotion du dialogue entre l'Organisation internationale du travail et l'Organisation mondiale du Commerce, ainsi d'ailleurs qu'entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods.

En outre, nous soulignons la nécessité de renforcer les normes existantes en matière de développement social, telles que les normes fondamentales de travail de l'OIT et les conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Nous apportons également notre soutien à la proposition de la Commission Mondiale sur la Dimension Sociale de la Mondialisation de créer un Conseil de sécurité économique et social.

Il s'agit de l'une des principales suggestions qui pourrait favoriser l'instauration d'un véritable leadership mondial.

Nous sommes en outre d'avis que la promotion du travail décent est un instrument crucial pour l'éradication de la pauvreté.

Il convient, selon nous, de promouvoir le travail décent en tant qu'objectif mondial dont les Nations unies doivent tenir compte dans la révision de leur Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En conclusion, je formule à nouveau le vœu que la coopération établie entre l'Organisation internationale du travail et le Comité économique et social européen connaisse un nouvel essor aussi bien par la conduite de réflexions communes sur des thèmes majeurs pour nos deux institutions que par la poursuite de la collaboration établie sur la promotion du dialogue social et du dialogue civil dans les pays extérieurs à l'Union européenne.

Je vous remercie pour votre attention.
